



☎:04.94.80.60.26

☎:04.94.80.63.00

Mardi/Mercredi : 8h/12h, Vendredi : 13h/16h
et Samedi 10h/12h

✉ esparron83@wanadoo.fr

<http://www.esparron.fr>

Esparron, le 11 mars 2021

ARRETE MUNICIPAL
N°01-20210311

AUTORISATION DE VOIRIE
CIRCULATION INTERDITE

Rue de la Place Neuve
du 17/03/2021 au 05/04/2021

Le Maire de la Commune d'ESPARRON,

- Vu le code des collectivités territoriales, Art. L2211-1 et 2212-2,
- Vu les travaux de réfection de façades autorisés par l'arrêté DP08305220A0006,
- Vu la demande de l'entreprise de Monsieur REZGUI Chems-Eddine pour l'installation d'un échafaudage nécessaire à ces travaux,
- Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité des biens et des personnes,

- ARRETE -

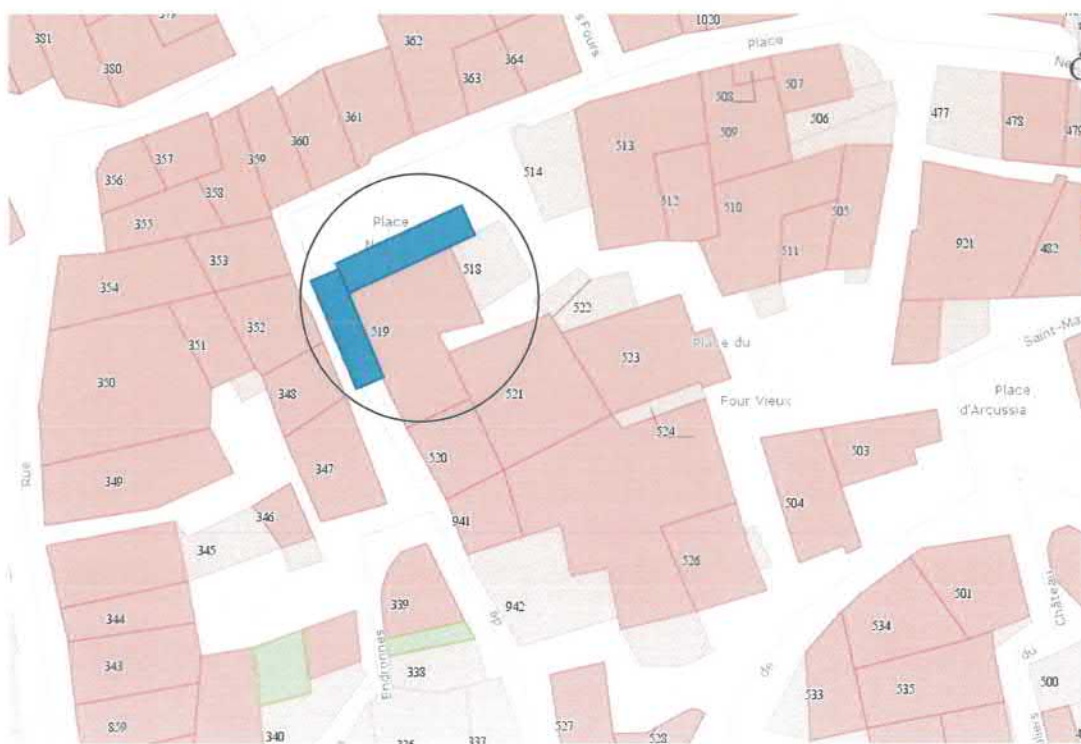
Article 1 : Monsieur REZGUI Chems-Eddine est autorisée à installer un échafaudage à l'emplacement indiqué sur le plan, Rue de la Place Neuve, du 17/03/2021 au 05/04/2021,

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue de la Place Neuve durant la même période. Tout non-respect de l'interdiction de stationnement sera considéré comme gênant avec enlèvement par intervention de la fourrière. (Garage GARD - St Paul lez durance)

Article 3 : La circulation des personnes devra rester possible et ce, en toute sécurité.

Article 4 : La sécurité des biens et des personnes devra être garantie de jour comme de nuit,

Article 5 : Le domaine public utilisé devra être remis en son état initial.



Le Maire,
Christian GHINAMO

